



# Tapageur

Bulletin d'information sur la lutte contre le bruit environnemental et en milieu de travail, et leurs effets à la santé

21 mars 2005

Volume 3, Numéro 1

**Les vrais miracles font peu de bruit.**

**Citation attribuée à Antoine de Saint-Exupéry (1900-1944; écrivain et aviateur français)**

## Mot de la rédaction

**Tapageur** sort de son silence par suite de la tenue des 8<sup>e</sup> Journées annuelles de santé publique (JASP) et d'un hiver mouvementé où le bruit a tenu une place importante dans les chaumières québécoises ainsi que dans les officines gouvernementales...

Voici le premier de deux numéros qui feront une large part au contenu de la Journée thématique sur le bruit présentée lors des 8<sup>e</sup> JASP. Ce numéro-ci porte sur la première partie de la journée Bruit.

**Bonne lecture!**

### Les Tapageurs de la rédaction

Le bruit à l'avant-scène de l'actualité .....	1	Des communications par affiches, nombreuses et intéressantes .....	8
Momentum sur le bruit .....	1	Défi atteint par les JASP .....	9
Le bruit aux JASP .....	2	Un merci spécial .....	9
<b>Une annonce d'importance</b> .....	<b>2</b>	Pour accéder au contenu des JASP .....	10
<b>Priorité bruit à l'OMS</b> .....	<b>2</b>	Voir ou entendre ce qui a été dit à propos du bruit aux JASP .....	10
Lancement de la journée Bruit.....	4	<b>Motoneige et bruit</b> .....	<b>10</b>
Les effets multiples du bruit sur la santé et la sécurité.....	5	On y a parlé du bruit .....	11
Le bruit, un obstacle à l'apprentissage.....	6	<b>Saviez-vous que?</b>	
Accidents, bruit et audition.....	7	Halifax – Étude en cours pour une police du bruit .....	12
S'exposer à la prévention et aux effets du bruit .....	8	Le prix étudiant Eckel en contrôle du bruit, vous connaissez? .....	12

## Le bruit à l'avant-scène de l'actualité

Si la journée thématique bruit lors des dernières Journées annuelles de santé publique le 1<sup>er</sup> décembre dernier, fut bien remplie, que dire de l'impact du jugement de la Cour supérieure du Québec rendu la veille à propos des problèmes vécus par les résidents vivant à proximité de sentiers de motoneiges. Depuis ce temps, ce jugement a fait beaucoup parler et... agir! Le fait que le bruit ait occupé une place importante ces 2 jours est une « *belle coïncidence* » pour reprendre les termes utilisés par la journaliste Chantal Srivastava dans le cadre de l'émission « *Les années lumière* » animée par Yannick Villedieu, à la première chaîne de Radio-Canada. En somme, le début du mois de décembre 2004 a montré que **le bruit n'est pas qu'une nuisance mais aussi un véritable problème de santé publique...**



Photo : [http://www.raidmotoneige.com/motoneige-quebec/NosMotoneiges\\_ficheDesMotoneiges.cfm](http://www.raidmotoneige.com/motoneige-quebec/NosMotoneiges_ficheDesMotoneiges.cfm)

## Momentum sur le bruit

<b>30 novembre 2004</b>	Jugement de la Cour supérieure du Québec concernant le bruit des motoneiges
<b>1<sup>er</sup> décembre 2004</b>	Journée thématique sur le bruit dans le cadre des 8 <sup>e</sup> Journées annuelles de santé publique
<b>2 décembre 2004</b>	Rencontre de travail sur le projet de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) sur le fardeau de la maladie associée au bruit environnemental et en milieu de travail (Institut national de santé publique du Québec, Santé Canada et OMS-Europe).



## Le bruit aux JASP

Les Journées annuelles de santé publique (JASP) sont considérées comme « *un événement de formation et de partage des connaissances* ». C'est dans ce contexte que la journée thématique « *Le bruit : s'entendre sur de nouvelles bases pour un environnement sonore sain, au travail et dans la collectivité* » a réuni des conférenciers et des participants de qualité (un peu plus de 100 participants) issus de divers secteurs (transport, éducation, etc.). Pour ses organisateurs, la journée a été un franc succès. Elle a permis la mise à jour des connaissances sur les risques à la santé et à la sécurité causés par le bruit en plus de donner lieu à des échanges formateurs. La journée s'est clôturée par une annonce fort intéressante de la part du directeur national de la santé publique.

## Une annonce d'importance

L'annonce faite par le directeur national de la santé publique (DNSP) du Québec d'un mandat confié à l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) pour qu'il produise au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) une **étude de pertinence sur le développement d'une politique publique de lutte au bruit** a été un des faits saillants qui a clôturé la journée thématique Bruit des JASP 2004.



Alain Poirier, M.D., Directeur national de santé publique du Québec, lors des JASP, le 1<sup>er</sup> décembre dernier

Cette demande, basée sur l'article 54 de la Loi sur la santé publique du Québec, vise à donner un éclairage sur les diverses possibilités d'action via les politiques publiques à l'égard du bruit. Si un tel problème interpelle la santé publique, ses tenants et aboutissants sont intersectoriels : monde municipal, concepteurs et fabricants d'équipement et de machines, milieux de l'enseignement, du travail, du tourisme, des loisirs et du transport, avec tous les organismes publics et parapublics concernés.

Aux dires du directeur national, une telle journée a catalysé la réflexion sur le sujet et suscitera, sans aucun doute, d'autres actions de la part du MSSS. Ainsi, il en a profité pour rappeler que ce risque à la santé est souvent évitable. **Surtout considéré jusqu'à maintenant comme un problème spécifique aux milieux de travail, le bruit en n'est pas moins un agresseur pour la santé dans plusieurs milieux de vie.** En effet, les connaissances récentes montrent que le bruit a de multiples effets à la santé, à la sécurité, à l'apprentissage scolaire et, en ce sens, le MSSS se dit préoccupé de ces effets et de leurs impacts dans la population. C'est pourquoi il est temps d'analyser véritablement ce qui peut être réalisé afin de réduire et prévenir les conséquences.

## Priorité bruit à l'OMS

La journée annuelle de santé publique du 1<sup>er</sup> décembre a débuté en plénière avec Xavier Bonnefoy de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Il a en quelque sorte donné le ton à cette journée en indiquant que « **le bruit environnemental est un problème qui n'est pas encore en haut de l'agenda politique malgré qu'il soit un vrai problème de santé publique** ».

**Un véritable problème de santé publique**

**Il y aurait 80 millions de personnes actuellement, en Europe, qui sont exposées à des niveaux sonores nocturnes perturbant leur sommeil.**

**Pour accéder au rapport final LARES :**  
[http://www.euro.who.int/document/N/OH/WHO\\_Lares.pdf](http://www.euro.who.int/document/N/OH/WHO_Lares.pdf)

Il a abordé trois axes principaux dans sa présentation : la gêne due au bruit, les problèmes de sommeil et les priorités pour l'avenir.

D'abord, il a rappelé les principaux travaux de l'OMS, tant ceux d'un passé récent que les plus actuels, notamment sur les valeurs guides pour la nuit, les relations dose-effet du bruit sur divers problèmes de santé, les effets sur la santé de la perturbation du sommeil, le développement d'indicateurs pour préciser le poids des maladies cardiovasculaires dues à l'exposition au bruit, les effets sur la santé du bruit des avions ainsi que l'évaluation du fardeau de la maladie des maladies associées au bruit.

Au plan des indicateurs bruit-santé l'OMS en a proposés à la commission européenne. De plus, pour la première fois, un indicateur a été proposé au niveau international pour la mortalité et la morbidité attribuables à une exposition à des bruits excessifs sur la base de preuves de plus en plus solides et sur un calcul du risque relatif.



**Xavier Bonnefoy**, ingénieur sanitaire, conseiller régional, Bureau régional pour l'Europe de l'OMS, chef de l'Unité bruit, habitat et santé, Centre européen pour l'Environnement et la Santé, bureau de Bonn.

Xavier Bonnefoy a aussi présenté des résultats d'enquêtes révélant que le bruit environnemental est un vrai problème de santé publique, entre autres pour la perturbation du sommeil. Les impacts d'un sommeil perturbé sur la santé (réveils, changements de stades de sommeil, durée écourtée, efficacité réduite, etc.) ont des conséquences notables : attention réduite, augmentation du risque d'accidents domestiques, productivité et qualité du travail réduites, fatigue diurne et altération de la qualité de vie. La perturbation du sommeil par le bruit au cours de la nuit est très répandue ; près du tiers de la population européenne est affectée.

Avec l'enquête LARES (Large analysis and review European housing and health status) on a constaté que 17 % des répondants se disaient avoir été gênés de façon importante au cours des 12 derniers mois par le bruit dans leur milieu résidentiel. Pour le bruit pendant la nuit, même en l'absence de protocole international pour faire des enquêtes sur ce problème, des études réalisées au Royaume-Uni et aux Pays-Bas en ont montré l'ampleur, respectivement chez 18 % et 24,5 % des répondants. Quant aux enfants, les effets d'un sommeil perturbé de façon chronique amènerait une altération du système immunitaire, des fonctions endocriniennes, etc.

Mais pourquoi les bruits sont-ils nocifs la nuit au moment où nous sommes supposés dormir? La nuit, les bruits ne sont pas filtrés par le cortex cérébral et sont donc perçus comme des signaux de danger créant autant de stress répétés, sans phénomène d'habituation (sécrétions hormonales, maladies cardiovasculaires, hypertension). Xavier Bonnefoy a d'ailleurs mentionné que **« maintenant, il y a un consensus pour utiliser l'impact sur la santé dû à la pathologie connue qu'est l'insomnie, comme modèle pour évaluer l'impact du bruit nocturne sur la santé »**.

**Selon la Déclaration universelle des droits de l'homme : toute personne a droit au repos et aux loisirs (article 24)**

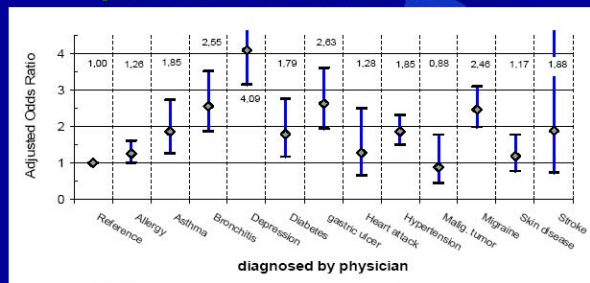
**« Il était à peu près temps que l'on parle sérieusement du bruit environnemental ... »  
(Un participant)**



<http://prismes.free.fr/ve/re11-02/eau.jpg>

À partir de données de l'enquête LARES, on a pu établir le risque relatif pour certaines maladies diagnostiquées par un médecin chez les adultes dont le sommeil a été perturbé ou non par le bruit. Ceci a été fait en comparant les adultes ayant déclaré avoir un sommeil perturbé chaque nuit pendant 4 semaines avec ceux sans perturbation du sommeil. Parmi les problèmes pour lesquels l'association avec le bruit était la plus forte, il y avait notamment : la dépression, l'hypertension, la migraine, l'ulcère gastrique, l'asthme, etc.

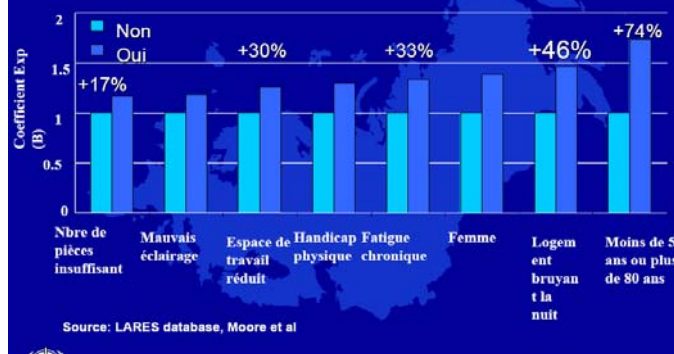
### Adultes: Perturbation du sommeil chaque nuit (pendant quatre semaines) et existence de maladies



➤ Risques relatifs pour des adultes qui ont déclaré avoir leur sommeil perturbé chaque nuit pendant une période de quatre semaines comparés à des adultes sans perturbation du sommeil. Les maladies sont déclarées comme étant diagnostiquées par un médecin. Données ajustées pour "âge", "sexe", "statut socio-économique", "consommation d'alcool", "tabagisme", "pratiques sportives", "indice de masse corporelle", "taille de la ville", "nouvel état membre de l'Union européenne", "statut marital" et "problèmes de logement, d'environnement immédiat" (N=4252).

Source: PD - Ing C. Maschke  
Re: Ing C. Maschke

### Accidents domestiques



Source: LARES database, Moore et al

On a observé que le fait d'habiter un logement bruyant pendant la nuit entraîne un risque d'accidents domestiques une fois et demie plus élevé que d'habiter dans un logement non bruyant. Cet effet est beaucoup plus grand que le mauvais éclairage, par exemple.

Donc, pour l'OMS, il est clair que **l'exposition au bruit la nuit a des**

**conséquences en terme de santé publique qui justifient qu'elle se préoccupe de la question...** D'ailleurs, les travaux à venir y accorderont une bonne attention, surtout sur les valeurs guides pour le bruit la nuit : impacts sur la santé, valeurs d'émissions pouvant servir à préparer des lois et règlements nationaux et internationaux. S'ajoutent à cela, une évaluation du fardeau de la maladie qui peut être attribué à l'exposition au bruit (gêne, sommeil, maladies cardiovasculaires, etc.), les acouphènes liés aux loisirs, une amélioration des valeurs guides, une revue systématique des effets du bruit sur la santé mentale, etc. Et en plus de tout ce que l'on sait à propos des effets du bruit, les milieux de la recherche devront continuer à documenter les populations exposées au moyen de données fiables et comparables, notamment au plan international, pour mieux connaître ce problème et son ampleur.

Finalement, Xavier Bonnefoy a rappelé l'importance pour l'OMS de susciter la préservation de paysages sonores sains, favorables à la santé, les sons étant notamment nécessaires au développement harmonieux de l'enfant.

## Lancement de la journée Bruit

Après cette présentation en plénière de M. Bonnefoy, la journée thématique proprement dite a débuté par une mise en situation faite par les rédacteurs du bulletin **Tapageur**. Ils ont alors exprimé le souhait que cette journée soit une des gouttes d'eau qui permettent une meilleure reconnaissance des problèmes de santé associés au bruit.

## Les effets multiples du bruit sur la santé et la sécurité

**Les méfaits du bruit se font sentir à tous les âges :**  
**Naissance**  
**Enfance**  
**Adolescence**  
**Jeune adulte**  
**Adulte (travail, loisirs, ...)**

Chantal Laroche, professeure au Programme d'orthophonie et d'audiologie à l'Université d'Ottawa, a brossé un tableau des méfaits multiples du bruit sur la santé et la sécurité à travers les âges. Ainsi, en milieu hospitalier, les bébés aux **soins néonataux** sont exposés à des niveaux sonores pouvant atteindre 75 dBA. Le seul point de référence disponible, pour juger de la dangerosité de ces niveaux, est la recommandation de l'OMS pour préserver le sommeil chez l'adulte : < 45 dBA niveau de crête, < 30 dBA bruit ambiant continu équivalent : qu'en est-il pour les nouveau-nés qui sont plus vulnérables? Les méfaits observés à de telles expositions chez les nouveau-nés sont : des changements significatifs des réponses comportementales et physiologiques, l'apnée, la bradycardie, l'hypoxémie, l'hémorragie intraventriculaire, la sensibilité réduite aux stimulations auditives, les déficits de l'attention, l'hyperexcitabilité, les difficultés de langage. D<sup>re</sup> Laroche souligne **la remise en question d'un descripteur basé seulement sur le niveau continu équivalent et de l'importance des écarts entre le bruit de fond et l'élévation ponctuelle du niveau sonore** (événements isolés tels sonnerie de téléphone, claquement de porte, alarme) **pour évaluer les risques à la santé.**



**Chantal Laroche**, professeure agrégée au Programme d'orthophonie et d'audiologie de l'Université d'Ottawa

Elle a donné par la suite un aperçu du paysage sonore des **enfants**. Les jouets sonores sont réglementés par le gouvernement canadien : « sont interdits les jouets [...] qui émettent un bruit dont le niveau dépasse 100 décibels lorsqu'on le mesure à la distance qu'il y aurait ordinairement entre le produit et l'oreille de l'enfant qui l'utilise. » De 75 à 85% des **jouets sonores** ne rencontreraient pas cette limite. Ce n'est que 20 ans après la première étude québécoise qu'en octobre 2004 se met sur pied une Coalition canadienne contre les jouets bruyants. D<sup>re</sup> Laroche poursuit avec des résultats d'exposition au bruit d'enfants fréquentant une **garderie** située aux abords d'une autoroute. Les inquiétudes soulevées par cette pollution sonore sont au niveau de l'atteinte auditive permanente et irréversible, l'interférence avec la communication, les effets perturbateurs sur le sommeil et ses conséquences possibles (désordres cognitivo-comportementaux, désordres affectifs, fatigue, changements des fonctions autonomes, déficits d'attention, hyperactivité), la gêne, le stress et les difficultés d'attention et de lecture.

Dans le monde des **adolescents** et de leur quête de sensations auditives extrêmes, elle révèle que 12,5% des enfants étasuniens âgés de 6 à 19 ans affichent une encoche due au bruit et que jusqu'à deux tiers des gens qui fréquentent les discothèques rapporteraient des acouphènes. Chez les **jeunes adultes**, elle a donné un exemple de « l'absurde », soit les systèmes audio de grande puissance installés dans les automobiles et les concours auxquels, parfois, cela donne lieu. L'exposition à des bruits intenses de basses fréquences aurait un effet sur le système respiratoire et entraînerait des difficultés à « penser » ! Les gouvernements devraient-ils légiférer ou ignorer ?

**Des alarmes de recul audibles?  
25 accidents mortels recensés au travail entre 1993 et 2003**

En **milieu de travail**, les adultes exposés au bruit ont leur lot de problèmes. La surdité professionnelle, et ses nombreuses conséquences à la santé et à la sécurité, constituait en 2001 7,5% des lésions professionnelles acceptées et indemnisées par la CSST. Après une exposition de 40 ans à 85 dBA/8h, le risque de perte auditive significative augmente de 8%, alors qu'il augmente de 25% à 90 dBA/8h [valeur réglementaire au Québec]. Plusieurs cofacteurs viennent augmenter le risque pour l'audition. Parmi les autres effets du bruit, elle fait état d'une étude récente sur la performance et sur le risque de maladies cardiovasculaires. La façon d'estimer le risque pour chaque effet à la santé est discutée. D'aucuns proposent que **le niveau maximal de bruit pourrait être plus important pour déterminer le risque associé à la tension artérielle que les niveaux moyens de bruit**. Par ailleurs, de 1993 à 2003, 25 accidents mortels impliquant des manœuvres de recul ont été recensés via les statistiques de la CSST. L'inaudibilité des alarmes de recul, facteur causal incriminé, y est expliquée. Elle rappelle que cette situation est connue et documentée depuis 1990, mais dénote l'inertie des gouvernements pour cette problématique. Quant aux examens d'audition préembauche ou en cours d'embauche, elle nous apprend que l'audiogramme, souvent exigé par règlement, n'est plus considéré un outil valide par le Tribunal canadien des droits de la personne.

Elle termine sur le thème choc « **Le loisir des uns; le calvaire des autres** ». Elle relate ici la saga judiciaire du recours collectif intenté par la Coalition pour la protection de l'environnement du Parc linéaire Le Petit-Train-du-Nord représentant environ 600 familles exaspérées par le **bruit des motoneiges**. L'effet sur le sommeil est l'effet le mieux documenté. Elle fait valoir qu'il serait **souhaitable que les normes canadiennes actuelles soient révisées, car elles sont basées sur des niveaux moyens et ne tiennent pas compte des événements isolés**.

## **Le bruit, un obstacle à l'apprentissage**

Michel Picard, professeur d'audiologie et chercheur à l'École d'orthophonie et d'audiologie de l'Université de Montréal, a montré que le bruit, dans certaines écoles, nuit aux apprentissages des élèves et incommode les professeurs. À titre d'exemple, il cite les enseignants en éducation physique ou en musique qui sont à risque de développer une surdité professionnelle en plus des troubles vocaux à répétition.

Globalement, plus d'une vingtaine d'études populationnelles démontrent que les enfants qui fréquentent des écoles en milieu bruyant (ex. proches d'aéroports internationaux) ont un rendement inférieur lors de tests de connaissances (épellation, écriture, lecture et mathématique) lorsqu'on les compare avec des élèves d'écoles plus calmes. Le lien bruit et apprentissage a aussi été établi dans des études à devis expérimental et des études de cohorte.

Ces résultats semblent se vérifier également pour le Québec. D'ailleurs, Michel Picard a présenté les résultats préliminaires d'une étude en cours. Il constate qu'à partir des taux de réussite aux examens (1995-2003) du ministère de l'Éducation du Québec, **le transfert des vols internationaux à l'aéroport**



**Michel Picard**, professeur titulaire à l'École d'orthophonie et d'audiologie de l'Université de Montréal

**Quand les avions « d'école », les notes dégringolent !**

**« C'est la 2<sup>e</sup> fois que je viens à Montréal et, franchement, une chose m'étonne. Il y a quelques années, ... [il] y avait 2 aéroports. L'un [...] en milieu urbain, posait des problèmes de bruit. Mais quand il a fallu en fermer un, on a décidé de conserver le plus bruyant des deux. Je ne comprends pas. »**

**(Xavier Bonnefoy, OMS)**

**dans *La Presse*,  
vendredi 3 décembre  
2004, p. A-5**

**Pierre-Elliott-Trudeau (ADM-Dorval) semblent avoir influencé à la baisse les résultats des élèves fréquentant des écoles à proximité de l'aéroport pour les classes de secondaire IV et V.** Les taux de réussite avant 1997 qui allaient de 94 % à 100 %, ont par la suite chuté, pour se situer dans 3 des 6 écoles étudiées entre 68 % et 76%. Ces résultats viennent s'ajouter à d'autres constatations faites par ce chercheur où la reconnaissance de la parole dans le bruit est un déterminant de la difficulté d'apprentissage dans le bruit.

Il en a profité pour rappeler l'importance de respecter les critères de performance acoustique dans les salles de classe et les centres de petite enfance qui sont, on l'oublie trop souvent, des lieux d'apprentissage.

En bout de ligne, Michel Picard s'est interrogé sur le critère utilisé par Transport Canada pour le bruit à l'aéroport Pierre-Elliott-Trudeau, soit le NEF 30 (Noise Exposure Forecast). **Il constate que, sur la base du NEF 30, l'implantation**

**d'écoles et de résidences est questionnable.** D'ailleurs, en 1996, le Greater Toronto Aircraft Authority (GTAA) recommandait de ne pas implanter de secteur résidentiel en zone NEF 30 et d'isoler acoustiquement les écoles.

**TABLE 6-22** Land-Use Compatibility as a Function of the Noise Exposure Forecast (NEF)

Land use	NEF				
	< 24	24-30	30-40	40	> 40
Residential	S	S	Q <sup>a</sup>	U	U
Commercial; industrial	S	S	S	U	U
Hotels, offices, public buildings	S	S	Q <sup>b</sup>	U	U
Schools, hospitals, churches	S	Q <sup>b</sup>	U	U	U
Theaters, auditoriums	Q <sup>c</sup>	Q <sup>b</sup>	U	U	U

S = satisfactory; Q = questionable; U = unsatisfactory.

## Accidents, bruit et audition



**Serge André Girard**, agent de recherche à l'Institut national de santé publique du Québec

Serge André Girard de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) a présenté les résultats d'une étude fraîchement réalisée sur le bruit, la surdité et les risques d'accidents tant au travail que sur la route.

Malgré la plausibilité de l'argument voulant que le risque d'accident augmente avec l'exposition au bruit et la perte d'audition permanente, cette relation avait été peu documentée à ce jour. Les hypothèses explicatives sous-jacentes sont liées au fait que le bruit nuit à la communication entre les personnes et à la perception de signaux avertisseurs.

La population étudiée est importante en nombre. Elle est composée de travailleurs masculins âgés de 16 à 64 ans ayant eu un examen auditif dans les laboratoires mobiles de l'INSPQ entre 1983 et 2001. Ces données ont été jumelées à la banque de données des lésions professionnelles de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) pour la première étude, puis à la banque d'accidents de la Société d'assurance-automobile du Québec (SAAQ) pour la deuxième.

L'âge, l'audition du travailleur, le niveau de bruit dans son milieu de travail et les accidents dans lesquels il a été impliqué dans les 5 ans suivant l'examen audiométrique ont été étudiés. Deux séries d'analyses ont été effectuées. Une première considère les accidents du travail survenus entre 1983 et 1996 et une seconde concerne les accidents de la route survenus entre 1985 et 2001.

**Les méfaits du  
bruit débordent le  
milieu de travail**

**Les exposants  
aux JASP**

**L'association entre le travail en milieu bruyant ( $\geq 90$  dBA), la perte d'audition permanente même mineure et le risque d'accident a pu être vérifiée et semble robuste et ce, tant au plan de la sécurité du travail qu'à celui de la sécurité routière.** Ces faits nouveaux permettent de mieux cerner les enjeux associés aux méfaits du bruit intense en milieu de travail et montrent que les méfaits du bruit sur la sécurité débordent du milieu de travail. Ils questionnent l'importance accordée à cette problématique par les entreprises, les travailleurs, les organismes soucieux de la prévention et la société. Cette information de pointe replace la problématique du bruit comme étant un enjeu de santé publique.

**Pour accéder à cette étude :** <http://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/341-BruitMilieuTravailSecuriteRoutiere.pdf>

## **S'exposer ... à la prévention des effets du bruit**

**La journée bruit a pu compter sur la présence de deux kiosques.** L'un permettait d'entendre comment une personne vivait avec des



De gauche à droite : Fabienne Blais de la Direction de santé publique de Chaudière-Appalaches et Berthe Martel du CLSC Kateri (Longueuil, Candiac)

L'autre kiosque démontrait des façons de réduire le bruit dans les entreprises au moyen du « kit » développé dans la région de la Montérégie.

difficultés d'audition consécutives à une surdité professionnelle réelle causée par une exposition au bruit en milieu de travail. Ainsi, on pouvait être sensibilisé aux conséquences de telles pertes auditives.



De gauche à droite : Rino Jalbert et Daniel Boudreault, techniciens en hygiène du travail au Centre de santé et de services sociaux du Grand Littoral (Lévis)

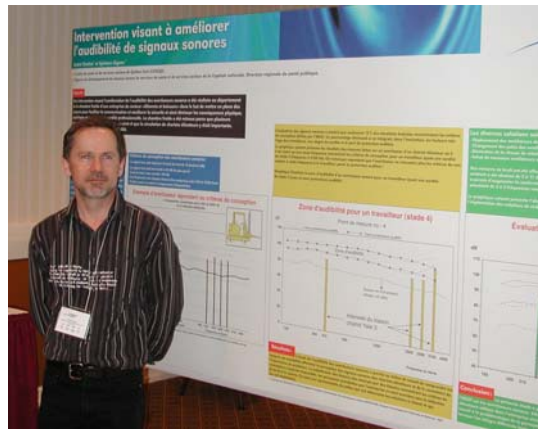
## **Des communications par affiches nombreuses et intéressantes**

Lors de la journée bruit et tout au long des JASP, les 1 600 participants ont pu prendre connaissance de 9 affiches portant sur le bruit ou la surdité :

**Utilité de tests simples pour identifier les travailleurs à référer pour un examen audiométrique standardisé** (D. Laliberté, DSP de la Capitale nationale; N. Lambert, CLSC Haute-Ville-des-Rivières)



Opinion d'employeurs au regard du bruit et de la surdité (P. Fortier, DSP de la Montérégie)



André Chabot du CLSC Haute-Ville-des-Rivières et l'affiche sur une intervention visant à améliorer l'audibilité de signaux sonores réalisée en collaboration avec Sylviane Gignac de la DSP de la Capitale nationale



Intervention visant à améliorer l'audibilité de signaux sonores (A.Chabot, CLSC Haute-Ville-des-Rivières ; S. Gignac, DSP de la Capitale nationale)

La réduction du bruit en milieu de travail: comparaison de deux types d'interventions (R. Jalbert et D.Boudreault, CSSS du Grand Littoral ; R. Martin, DSP Chaudière-Appalaches)

Plan concerté d'action pour la lutte contre le bruit et ses multiples méfaits en milieu de travail (H. Boudreault, P. Deshaies, P. Fortier, M. Galarneau, M. Jutras, C. Lemieux, M. Marchand, R. Martin, J.-P. Vigneault)

Évaluation d'une activité de sensibilisation sur la surdité (S. Gignac, H. Boudreault, N. Lambert, M. Parent, C. Saindon, G. Lalande, M. St-Amour)

Exposition au bruit des conducteurs d'autobus scolaires (P. Marcotte, P.-É. Boileau, J. Boutin, IRSST)

Des outils pédagogiques de sensibilisation sur le bruit à l'intention d'enseignants et d'étudiants de niveau secondaire (R. Martin, DSP Chaudière-Appalaches)

Utilité de tests simples pour identifier les travailleurs à référer pour un examen audiométrique standardisé (D. Laliberté, DSP de la Capitale nationale; N. Lambert, CLSC Haute-Ville-des-Rivières)

Algorithme des services CSST-CRDP-CA en surdité professionnelle (Gérard Larouche, CRDP-CA, Centre de réadaptation en déficience physique de Chaudière-Appalaches).



## Défi atteint par les JASP

Une première pour les Journées annuelles de santé publique : un accès très varié à divers services pour personnes malentendantes ou sourdes que ce soit l'amplification, la traduction oraliste ou par le langage des signes du Québec (LSQ) et ce, dans un contexte où les difficultés ont été nombreuses. Un merci tout spécial à toutes les personnes qui ont travaillé dans l'ombre et qui ont permis la réussite de ces journées incluant la journée sur le bruit.

## Un merci spécial!

**Aux présentateurs, à l'organisation des JASP et particulièrement à l'équipe des communications, de même qu'aux Directions de santé publique de la Montérégie et de Chaudière-Appalaches, aux animateurs des deux kiosques pour leur contribution au succès de la journée du 1<sup>er</sup> décembre 2004.**

## Pour accéder au contenu des JASP

<b>Les présentations (la plupart)</b>	<a href="http://www.inspq.qc.ca/jasp/archives/2004.asp?A=9#3">http://www.inspq.qc.ca/jasp/archives/2004.asp?A=9#3</a>
<b>Les communications par affiches (résumés)</b>	<a href="http://www.inspq.qc.ca/jasp/programme/2004/JASP2004-CommunicationsParAffiches.pdf">http://www.inspq.qc.ca/jasp/programme/2004/JASP2004-CommunicationsParAffiches.pdf</a> (voir pp.14-21)

## Voir ou entendre ce qui a été dit à propos du bruit aux JASP

Les entrevues ou articles dans les médias et Internet	
<b>Radio-Canada :</b>	
<b>Les années lumière :</b> (entrevues avec Xavier Bonnefoy et Pierre Deshaies) – <b>Le bruit plus qu'une simple nuisance</b>	<a href="http://www.radio-canada.ca/actualite/v2/anneeslumiere/niyeau2_1414.shtml">http://www.radio-canada.ca/actualite/v2/anneeslumiere/niyeau2_1414.shtml</a>
<b>Désautels</b> (émission de fin d'après-midi 15h-17h30) : Xavier Bonnefoy en entrevue	<a href="http://www.radio-canada.ca/url.asp?radio/desautels/02122004/42926.shtml">http://www.radio-canada.ca/url.asp?radio/desautels/02122004/42926.shtml</a>
<b>Réseau Protéus :</b>	
<b>Le bruit: un problème de santé publique</b>	<a href="http://www.reseauproteus.net/fr/Actualites/Nouvelles/Fiche.aspx?doc=2004120201">http://www.reseauproteus.net/fr/Actualites/Nouvelles/Fiche.aspx?doc=2004120201</a>
<b>Le bruit: un nouveau problème de santé publique?</b> <i>Une entrevue avec Xavier Bonnefoy</i>	
<b>Les oreilles des tout-petits: pas à l'abri</b>	
<b>De la surdit�� à l'insomnie</b>	
<b>L'Europe: un exemple à suivre</b>	
<b>Des maladies transmissibles auditivement...</b>	<a href="http://www.reseauproteus.net/fr/Actualites/Nouvelles/Fiche.aspx?doc=2004120204">http://www.reseauproteus.net/fr/Actualites/Nouvelles/Fiche.aspx?doc=2004120204</a>



Photo : <http://www.regionmotoneige.com/motoneige/banqueDiimages.cfm>

## Motoneige et bruit

Depuis décembre 2004, les Québécois ont davantage pris conscience des effets associés aux loisirs bruyants en raison, non seulement du jugement de la Cour supérieure du Québec interdisant la pratique de la motoneige dans une ancienne emprise ferroviaire sillonnant les Laurentides, mais surtout grâce au vaste débat qui a suivi et qui se poursuit toujours.

Un jugement qui a vraiment fait du bruit et qui a ébranlé toute une pléiade d'agents économiques et de décideurs plus souvent rangés derrière l'industrie des véhicules récréatifs en reconnaissant clairement les prétentions de santé et de bien-être d'une population exposée de trop près aux bruits et aux gaz d'échappement de motoneiges. Mais comment arrivera-t-on à concilier les droits des citoyens à



<http://www.ledevoir.com/2004/12/17/70932.html>

## Solutions ?



Photo : Téléjournal de Radio-canada

une vie saine et paisible avec une pratique des loisirs motorisés qui soit moins perturbatrice? La réponse pourrait venir lors de la commission parlementaire itinérante sur l'utilisation des véhicules hors route (VHR), annoncée par le Gouvernement québécois et qui devrait débiter ses travaux incessamment. Reste à voir quels seront les groupes qui défendront la santé des populations concernées par les effets insidieux et silencieux du bruit pour faire un certain contrepoids aux défenseurs de l'industrie des loisirs motorisés....C'est donc à suivre!

Sans même attendre la commission parlementaire, les étudiants de l'Université McGill ont déjà fait avancer la recherche de solutions en développant une motoneige électrique. Une visite de leur site Internet <http://www.electricsnowmobile.mcgill.ca/French/> nous apprend que l'autonomie d'un tel véhicule n'est pour l'instant que d'environ 60 kilomètres. Éternels optimistes, les étudiants croient pouvoir commercialiser ce type de véhicule d'ici 5 ans. **Source :** <http://www.radio-canada.ca/regions/estrie/nouvelles/200412/29/003-motoneige-pile.shtml>

### DATES IMPORTANTES OU LA CHRONOLOGIE DES ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS EN DEUX TEMPS... QUATRE TEMPS...!

<b>1</b> <b>Jugement et réactions</b>	<b>1</b>	<b>30 novembre 2004</b>	Jugement de la Cour supérieure du Québec concernant le bruit des motoneiges : <a href="http://www.jugements.qc.ca/php/ti.php?liste=7404186&amp;doc=111118330103198170d6.doc">http://www.jugements.qc.ca/php/ti.php?liste=7404186&amp;doc=111118330103198170d6.doc</a>
	<b>2</b>	<b>1<sup>er</sup>-10 décembre 2004</b>	Réactions dans plusieurs médias (chroniqueurs, éditorialistes, caricaturistes) ainsi que groupes de pression (commerçants, motoneigistes, secteur du tourisme, etc.)
<b>2</b> <b>Partie législative et légale</b>	<b>3</b>	<b>15-17 décembre 2004</b>	Annonce de la préparation d'une loi spéciale. Vote de la loi (17 déc.), entrée en vigueur du nouveau règlement et annonce d'une commission parlementaire itinérante sur la problématique de l'utilisation des véhicules hors routes. <b>Loi sur les véhicules hors route :</b> <a href="http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&amp;file=%2F%2FV_1_2%2FV1_2.htm">http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&amp;file=%2F%2FV_1_2%2FV1_2.htm</a> <b>Règlement sur les véhicules hors route :</b> <a href="http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&amp;file=/V_1_2/V1_2R1_1.HTM">http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&amp;file=/V_1_2/V1_2R1_1.HTM</a>
	<b>4</b>	<b>29 décembre 2004</b>	Le Gouvernement (Procureur général) et la MRC des Laurentides décident de porter le jugement de la Cour supérieure en appel.

## On y a parlé du bruit

L'émission de télévision « *Une pilule, une petite granule* » diffusée le 4 mars dernier sur les ondes de Télé-Québec a traité du bruit et de ses effets.

**Voir aussi leur page Internet sur « La pollution s'ébruite »:**

<http://www.telequebec.tv/unepilule/reportage.aspx?id=12>



« *Méchant contraste* » toujours à Télé-Québec, lors de l'émission du 22 février, un enseignant au Cégep de Carleton, en Gaspésie, s'est questionné sur



Méchant contraste



**Responsable de  
la rédaction :**  
**Richard Martin**

**Assistants à la  
rédaction:**  
**Pierre Lainesse**  
**Pierre Deshaies**

**Collaborateurs :**  
**Brigitte Pelchat**  
**François Tanguay**  
**Pauline Fortier**

Direction de santé publique  
Agence de développement  
de réseaux locaux de  
services de santé et de  
services sociaux de  
Chaudière-Appalaches  
100, rue Mgr-Bourget  
bur. 400  
Lévis (Québec) G6V 2Y9

Téléphone:  
(418) 833-4864 poste 505

Télécopieur:  
(418) 835-6006

Abonnement gratuit et  
correspondance :

Courriel (Internet):  
tapageur@ssss.gouv.qc.ca

LotusNotes (intranet):  
12 DSPLevis Tapageur

Site Internet :  
<http://www.santeautravail.qc.ca/tapageur>

ISSN 1705-5830

Dépôt légal  
Bibliothèque nationale du  
Canada, 2005  
Bibliothèque nationale du  
Québec

la motoneige à 2 temps, puissante et polluante. Il s'est demandé si nos dirigeants n'avaient pas eu aussi une gestion à 2 temps ?

Télé-Québec a aussi présenté un débat entre partisans de la motoneige (Serge Bouchard, anthropologue et Jean Duchesne, directeur général de Motoneige Canada) et partisans de la tranquillité brisée par cette même motoneige (Paul Piché, chanteur et militant, et Normand Lacroix, Coalition pour la protection de l'environnement du Parc linéaire Le p'tit train du Nord) a eu lieu le 14 janvier dans le cadre de l'émission « **Il va y avoir du sport !** » animée par Marie-France Bazzo.

À la Première chaîne de la radio de Radio-Canada, Marie-France Bazzo à l'émission « **Indicatif présent** » recevait 3 invités, le 19 janvier 2005, pour parler du silence, soit le cinéaste André Turpin, l'écrivaine Marie Laberge et le journaliste scientifique Mario Masson. **Pour écouter cette table ronde :**  
<http://radio-canada.ca/radio/indicatifpresent/chroniques/47305.shtml>

## **SAVIEZ-VOUS QUE ?**

### **Halifax - Étude en cours pour une police du bruit**

Le chef de police de la ville d'Halifax envisage de mettre sur pied un service constitué d'agents non armés qui verrait à répondre à la **dizaine de plaintes pour bruit reçues quotidiennement** ou pour des incidents mineurs. L'étude actuelle vise à vérifier si un tel service, inspiré d'un modèle européen, peut être mis sur pied.

**Source :** <http://www.radio-canada.ca/regions/atlantique/nouvelles/200503/01/001-policehalifaxagents.shtml>

### **Le prix étudiant Eckel en contrôle du bruit, vous connaissez?**

Il s'agit d'un prix de 500 \$ remis annuellement à un ou une étudiant(e) qui poursuit des études supérieures dans le domaine de l'acoustique dans une institution d'enseignement canadienne pour y mener un projet de recherche sur le contrôle du bruit. Ce prix a été établi par la famille Eckel et Eckel Industries of Canada. Il est remis en l'honneur d'Olivier C. Eckel, fondateur de *Eckel Industries*, qui était un expert reconnu en acoustique et en conception mécanique. Il a été le premier à concevoir les chambres anéchoïques et à développer un système de panneaux pour le contrôle du bruit. Le prix Eckel est administré par l'Association canadienne d'acoustique. Les candidatures doivent être présentées **avant le 15 avril**. Pour en savoir plus et accéder aux formulaires, consulter la page Internet suivante : <http://www.caa-aca.ca/feckel.htm>



#### **Tapageur ... origine du nom**

Le nom du bulletin évoque notamment le bruiteur d'une émission de TV d'une autre époque de la Société Radio-Canada...Mais, il se dit aussi de celui qui cherche à attirer l'attention, qui provoque des commentaires (*Lexis*, de Larousse), qui fait du tapage, du bruit, du scandale, (*Le Petit Robert*). Comme nom, on l'emploie pour parler d'un agitateur, d'un fauteur de désordre (*Lexis*, de Larousse). Quant au mot tapage, *Le Petit Robert* indique qu'il peut avoir aussi le sens de publicité. **En somme, Tapageur est celui qui fait du bruit pour la bonne cause...**

**Tapageur** est un bulletin publié uniquement en format électronique par la Direction de santé publique de l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches et il est disponible gratuitement. Pour recevoir une copie, il suffit d'envoyer un courriel à l'adresse [tapageur@ssss.gouv.qc.ca](mailto:tapageur@ssss.gouv.qc.ca). Pour mettre fin à un abonnement, le lecteur n'a qu'à envoyer un message à la même adresse.

La mention de marques de commerce n'implique pas une recommandation ou un appui de la part de la Direction de santé publique ou de la rédaction. Les références à des sites Internet ne sont fournies que sur la base d'un service au lecteur de **Tapageur** et n'impliquent nullement un endossement par la Direction de santé publique ou par la rédaction. La Direction de santé publique n'est pas responsable du contenu de ces sites. Les adresses Internet incluses dans **Tapageur** étaient réputées fonctionnelles au moment de la publication.